

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 22.02.2021	Heure 11h15	Numéro 21.139	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol

Titre : Absence de financement pour les contrôles de poids lourds ?

Contenu :

En 2019 en Suisse, un poids lourd sur trois n'était pas conforme à la réglementation en vigueur. Pourtant, les marchandises transportées par poids lourds sont significatives, cela représente donc un nombre absolu élevé de poids lourds. Ce taux alarmant de camions qui enfreignent les règles ressort de la statistique des contrôles du trafic des poids lourds publiée au printemps 2020 par l'Office fédéral des routes (OFROU). Si l'on compare le nombre de véhicules contrôlés par rapport à la population respective des cantons, il apparaît que Neuchâtel figure parmi les cantons où le nombre de contrôles est le plus faible en Suisse, avec Genève, Zurich et Zoug (voir tableau ci-dessous). Cette situation défavorable pourrait s'expliquer par le fait que Neuchâtel est l'un des cinq cantons à n'avoir pas encore conclu de convention de prestations avec l'OFROU depuis l'intensification des contrôles des poids lourds initiée par la Confédération en 2001.

Nous prions donc le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la stratégie générale du canton en matière de contrôle des poids lourds ? (Où (localement) et par rapport à quelles infractions les priorités sont-elles fixées et existe-t-il un suivi et une gestion de l'approche de contrôle des inspections des poids lourds ?)
2. Pour quelles raisons le canton n'a-t-il pas encore conclu de convention de prestations sur l'intensification des contrôles des poids lourds et a-t-il ainsi renoncé à un financement fédéral pour la mise en œuvre de contrôles supplémentaires des poids lourds ?
3. Le Conseil d'État estime-t-il que l'absence de financement lié à une convention de prestations et le faible niveau des contrôles effectués par le canton sont liés à l'insuffisance des infrastructures adéquates qui seraient nécessaires à l'exécution des contrôles (mobiles) des poids lourds ? Le Conseil d'État considère-t-il remédier à ce problème et envisage-t-il de demander à la Confédération d'assumer une partie de ces coûts, étant donné que le canton – contrairement à la plupart des autres cantons – n'a pas reçu d'argent au cours des 20 dernières années pour intensifier les contrôles du trafic lourd ?
4. Quelles mesures le canton entend-il prendre pour réduire les violations généralisées du code de la route et contenir le dumping routier, permettant ainsi une meilleure sécurité routière et une concurrence loyale entre les modes de transport ?

Développement :

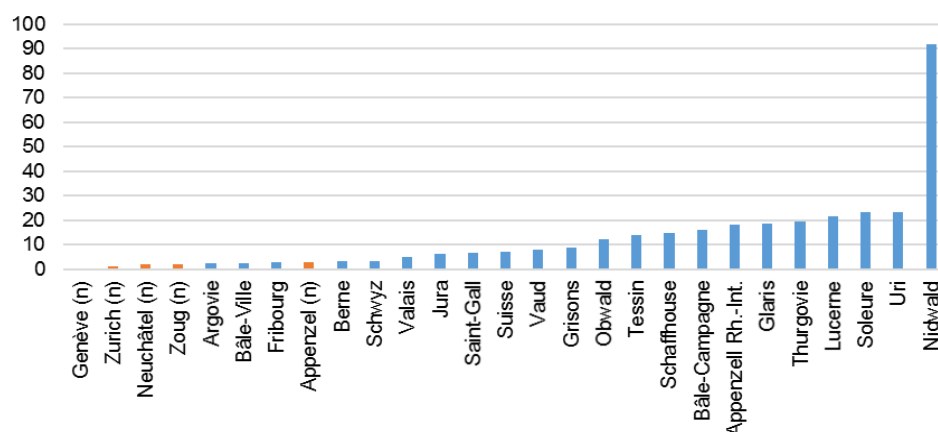
L'année dernière, l'Office fédéral des routes a publié pour la première fois une statistique sur les contrôles des poids lourds par canton¹ (« Contrôles du trafic lourd 2019 »). C'est la première fois que l'Office fédéral des routes publie une telle statistique sous une forme ventilée par canton. Les chiffres ont immédiatement révélé des différences frappantes entre les cantons en termes d'intensité dans les contrôles. Le canton de Neuchâtel a par exemple contrôlé 325 camions pour un canton qui compte 177'000 habitants, le reléguant en queue de peloton en comparaison intercantonale. Diverses irrégularités ont été révélées : licences et permis, temps de travail et de repos, défauts techniques, etc. Ces irrégularités sont préoccupantes à plusieurs niveaux. Tout d'abord, à cause du potentiel non-respect des droits des conducteurs de poids lourds (temps de repos). Ensuite, pour des questions sécuritaires, puisque des irrégularités techniques et de permis peuvent être grandement problématiques. L'intensification des contrôles des poids lourds permettrait donc de garantir plus de sécurité pour les acteurs routiers.

Compte tenu de la croissance record du transport routier de marchandises au niveau national ces dernières années, il est extrêmement important que le canton de Neuchâtel intensifie ses contrôles du trafic de poids lourds. Le dumping généralisé du trafic routier de marchandises au détriment de la sécurité routière signifie que les chemins de fer de fret, respectueux du climat et à faible taux d'émission, sont injustement désavantagés par rapport à la route.

Nombre de poids lourds contrôlés pour 1'000 habitants

(n) = canton sans accord de prestation avec la Confédération

Source: <https://www.asra.admin.ch/asra/fr/home/themes/trafic-lourd-et-transport-de-marchandises-dangereuses/schwerverkehrskontrollen/statistik>



Les données viennent du rapport « Contrôles du trafic lourd 2019 » de l'OFROU. Les cantons qui n'ont pas de convention de prestations avec la Confédération apparaissent en orange.

¹Rapport de l'OFROU : Contrôles du trafic lourd 2019.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Sera Pantillon

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Doris Angst	Zoé Bachmann	Veronika Pantillon
Sven Erard		